

Participants

Raouf ABIDI : UNSA

Sylvain ADAM : DRAIO

Pascaline BELLIER de FROMONT : FRSEA Normandie

François BERTAUD : FSU

Frédérique BOFF : Région Normandie

Agnès BONVALET : FSU

Marie-Laure DELPORTE : CRMA Normandie

Gwénaél DUPUIS : U2P

Guillaume FOLLEA : CARIF-OREF

Xavier FONTAINE : Rectorat - Dafpic

Christian FORTERRE : Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté

Isabelle FORTIN : Afpa

Frédérique GALLOIS : Région Normandie

Nicole GOOSSENS : CFDT

Kathy HARLAY : AGEFIPH

Alain JOHANNIN : Pôle Emploi Normandie

Isabelle JULIEN : CGT

Chantal JUHASZ : Medef

Alexandre LEBARBEY : CGT

Denis LEBOUCHER : Agence régionale de l'orientation – *président de la commission*

Richard LECOEUR : CESER

Marc LESUEUR : Apec

Eric LE QUERE : CGT

Corinne LUCAS : Région Normandie

Jean-Michel MONNOIS : Medef

Bénédicte PINOT : Direccte

David RODRIGUES : FO

Sylvie SAINTE-MARIE : ARML

Olivier VARTERESSIAN : MEDEF – *vice-président de la commission*

Christèle WOLF : Région Normandie

Excusés

Sandrine PUPPINI : DRAIO

Ordre du jour

1. Mise en place de l'obligation de formation en Normandie (*modification de l'ordre du jour en séance, ce point étant initialement prévu en fin de séance*)
2. Point sur l'évolution de la carte des formations RS2021
3. Evaluation à mi-parcours du CPRDFOP
4. Restitution de l'évaluation des dispositifs de VAE financés par la Région
5. Evolution de la gamme de service de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers
6. Projet de convention Carif-Oref / Agence régionale de l'orientation et des métiers

Introduction

Olivier VARTERESSIAN introduit la séance et salue la qualité de cette commission et des échanges dans le contexte sanitaire difficile.

Denis LEBOUCHER rappelle les différentes commissions du Crefop dont une commission spécifique au titre du plan de relance jeunes. Il rappelle également le comité plénier du Crefop du 9 décembre 2020 et annonce la présence du haut-commissaire à la pauvreté en fin de cette commission.

Sylvain Adam adjoint au DRAIO se présente.

1. Mise en place de l'obligation de formation en Normandie

Intervention de Christian FORTERRE, Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté en Normandie.

Christian FORTERRE explique que la crise sanitaire pourrait accroître le nombre de jeunes diplômés sans solution. On estime à 5 % d'une classe d'âge la part des décrocheurs dont 20 % jeunes diplômés. Il décrit la mise en place de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, à partir de la circulaire de début novembre 2020. Il rappelle que l'obligation de formation des 16-18 ans mise en œuvre depuis septembre 2020 a une résonance particulière en Normandie du fait d'une tradition de formation professionnelle forte. Il s'agit de ne laisser aucun jeune mineur sans solution. Cela crée une obligation de moyens pour identifier des solutions qui permettent aux jeunes d'éviter le décrochage scolaire et social.

Christian FORTERRE explique que c'est un dispositif peu contraignant mais qui impose une obligation morale. Les acteurs au niveau national sont la Degesco, la Dgefp, la Dgcs avec un pilotage de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et l'Union nationale des missions locales. Au niveau régional les acteurs impliqués sont le préfet de Région, la rectrice, le président du Conseil régional et l'association régionale des missions locales (Arml).

Les 19 plateformes de soutien et d'aide au décrochage (PSAD) vont être « rénovées » en encourageant la mutualisation des pratiques, avec un co-pilotage entre la direction des CIO et la direction des missions locales concernés. Le Conseil régional via l'Agence de l'orientation est chargé du pilotage des plateformes. Les missions locales contrôleront l'effectivité de l'obligation de formation. A l'échelon départemental le pilotage se fera par les directions mutualisées DJSCS / Direccte, les Départements, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) etc...

Christian FORTERRE explique que plusieurs outils viendront appuyer ce nouveau dispositif : le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) qui sera publié quatre fois dans l'année et actualisé en temps réel (avec toutefois un peu de retard concernant la prochaine actualisation), un outil de recensement en temps réel des solutions de remédiation mis en place par l'Agence de l'orientation et le Carif-Oref et Parcours-Métier pour un premier niveau d'accompagnement et d'information. Il précise que le Crefop est un acteur important pour produire des éclairages, des points d'alertes et favoriser l'optimisation.

Il souligne enfin que le plan de lutte contre la pauvreté nécessitera des moyens supplémentaires et que c'est à tous les acteurs de se mobiliser.

Présentation d'Isabelle FORTIN sur le déploiement de la mesure la Promo 16-18 de l'AFPA.

- ▶ 4 sessions sur 4 centres AFPA concernés
- ▶ Obligation de passer préalablement par les PSAD
- ▶ Centre d'Evreux : 9 jeunes accueillis dont une partie engagés dans un séjour village initiative jeunesse
- ▶ Centre de Rouen : 15 jeunes accueillis dont 10 séjours villages initiative jeunesse
- ▶ Alençon : 7 jeunes accueillis

- ▶ Caen : 4 jeunes accueillis

A ce stade le bilan est de 35 jeunes accueillis dont 28 qui s'engagent dans le dispositif et 18 accueillis dans le village initiative jeunesse de Châteauroux. Une montée en puissance du dispositif est attendu partir de janvier 2021.

- Denis LEBOUCHER précise que la Région et l'Agence sont totalement investies dans ce dispositif qui est aussi l'occasion de réaligner les pratiques des PSAD dans les territoires. Il rappelle le travail en cours avec le Carif-Oref à l'élaboration d'un outillage de mise à disposition des places de remédiation et d'analyse des flux à partir du système interministériel d'échanges d'information.

2. Point sur l'évolution de la carte des formations RS2021

Présentation par Frédérique BOFF. Cf. document disponible sur le site du Crefop.

Frédérique BOFF explique que l'année 2020 a été une année de transition sans appel à projet pour la rentrée 2021 et qu'une nouvelle stratégie pour la carte des formations a été élaborée. Cette stratégie vise à sortir du schéma classique pour se rapprocher des besoins des territoires dans une démarche prospective pluriannuelle et en proximité avec les acteurs du territoire (branches, animateurs territoriaux etc.). Elle s'appuiera sur le baromètre des compétences du Carif-Oref et la constitution de pôles d'enseignement d'excellence.

Pour 2021 et afin de ne pas bloquer l'émergence de projets, quelques évolutions de carte ont été accordées en fonction des enjeux identifiés sur les territoires.

Quatre projets ont été identifiés (*cf. document*) pour la RS 2021.

Trois sujets non aboutis :

- Filière méthanisation : un lycée s'était positionné lors du dernier appel à projet mais la forte identité de l'établissement risque de brouiller sa visibilité. Le campus Seine a été missionné pour une étude sur la filière méthanisation pour viser à ancrer les choses
- Dieppe : consolidation de parcours de jeunes 3è Segpa. Pas d'offre de CAP sur le territoire, la prise en charge pédagogique de ces jeunes nécessite une réflexion supplémentaire
- Projet de BTS technicien commercial à Bernay et au lycée de la Châtaigneraie

La Région Prépare un appel à projet à destination des lycées, ouvert sur une liste de formations prédéterminées à partir des 509 existantes au niveau national, soit 289 pour la Région. La Région travaille également avec l'Agence pour redonner de l'attractivité à des formations insérantes mais non remplies.

- Agnès BONVALET s'interroge sur la filière Gestion administration compte tenu de la forte demande dans le tertiaire.
- Frédérique BOFF répond qu'il existe une forte demande sociale sur cette filière mais que les besoins de l'économie ne sont pas à la hauteur.

- Agnès BONVALET précise que l'insertion est un critère mais qu'il faut aussi une offre de formation ouverte.
- Frédérique BOFF répond que la Région travaille aussi sur les consolidations de parcours et qu'il n'y a pas de risques de faire disparaître des formations.
- Jean-Michel MONNOIS demande quels sont les débouchés sur le bassin dieppois à propos du projet d'ouverture de CAP opérateur logistique à Dieppe.
- Frédérique BOFF répond que cette ouverture est vue comme le préalable à une construction de parcours et que c'est cette formation qui est apparue comme opportune.
- Gwénael DUPUIS demande si le processus selon lequel les branches professionnelles sont consultées pour avis est toujours d'actualité. Il serait intéressant d'avoir une vision globale de l'ensemble de l'offre de formation présente sur les territoires (statut scolaire, apprentissage).
- Nicole GOOSSENS déclare que la réflexion menée à Dieppe est très importante et doit être essaimée sur d'autres bassins, évoquant les déterminismes sociaux qui touchent les jeunes filles sur certains bassins (Dieppe, Vire, Flers). Selon elle, il y a peu d'opportunités d'aller vers les niveaux de diplôme supérieur au CAP ou Bac Pro. Nicole GOOSSENS cite les travaux du Césér et l'absence d'évolution sur ce sujet.
- Frédérique BOFF précise que sa direction essaie de travailler aux leviers pour lever les déterminismes. Un travail est en cours avec l'association Chemins d'avenir sur la lisibilité des parcours sur certains territoires.
- Olivier VARTERESSIAN propose de prendre appui sur quelques expérimentations faites dans la Région dont le Girl's day au lycée Marcel Sembat.
- David RODRIGUES demande s'il y aura un cahier des charges concernant les moyens humains et matériels avec l'appel à projet de la Région sur les ouvertures et quelles seront les règles ?
- Frédérique BOFF répond que la règle « 1 ouverture / 1 fermeture » n'est pas systématique et ne s'applique pas à l'intérieur de l'établissement. A partir du moment où une formation est identifiée, la Région met en œuvre les moyens pour garantir les équipements. Le travail de proximité avec les acteurs du territoire permet de consolider la meilleure solution.

3. Evaluation à la mi-parcours du CPRDFOP

Présentation de Frédérique GALLOIS. Cf document disponible sur le site du Crefop.

Frédérique GALLOIS précise que l'analyse des offres parvenues sera faite mi-décembre 2020 pour un engagement début janvier 2021.

4. Restitution de l'évaluation des dispositifs de VAE financés par la Région

Présentation de Frédérique GALLOIS. Cf document disponible sur le site du Crefop.

Etude menée par le cabinet Amnyos.

Frédérique GALLOIS communique les principales conclusions. L'évaluation est satisfaisante en matière de pertinence et cohérence mais la complexité du process constitue une difficulté importante. Il y a un enjeu de simplification consistant notamment à faire des cinq étapes de la VAE un véritable continuum.

- Nicole GOOSSENS déclare qu'un long chemin reste encore à parcourir et se demande comment faire pour que ce dispositif soit mieux utilisé. Elle propose la création d'une sous-commission VAE. Nicole GOOSSENS ajoute que les personnes concernées sont invitées à se déplacer dans l'ensemble de l'académie, occasionnant des frais supplémentaires.
- Denis LÉBOUCHER répond que l'opportunité d'une sous-commission VAE doit être rapportée au bureau du Crefop et qu'il est nécessaire qu'un collectif ait envie de s'impliquer.
- Bénédicte PINOT déclare que l'Etat est toujours partie prenante et favorable à l'installation d'une sous-commission au niveau du Crefop. Elle pense que la VAE doit être redynamisée avec les OPCO et les autres partenaires.

5. Evolution de la gamme de service de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers

Présentation par Denis LÉBOUCHER et Corinne LUCAS. Cf. document pwp (disponible sur le site du Crefop).

- François BERTAUD annonce que les coordonnateurs territoriaux de l'Agence n'ont pas été très bien accueillis dans les CIO et que ceux-ci ont été surpris de constater que l'Agence se situait sur leur champ de compétences en proposant du conseil en orientation scolaire (hors loi Liberté de choisir son avenir professionnel). Il signale des retours de quelques familles qui n'ont pas eu le conseil orientation affiché en contactant l'Agence. Pour François BERTAUD, l'agence se positionne plutôt sur du conseil en information. François BERTAUD interpelle l'Agence au sujet de l'outil Inforizon et son questionnaire d'intérêt. Selon lui, la compétence de la Région n'est pas de travailler sur la connaissance de soi des élèves. Il alerte sur le fait que ce processus fige les perspectives et la nécessité d'être très vigilant. Il se dit très inquiet par la budgétisation de 2x2000 questionnaires.
- Denis LÉBOUCHER répond que l'Agence est la continuité de ce qui se faisait avec la Cité des métiers où il y avait des entretiens de premier niveau de conseil depuis longtemps. Il rappelle que plus de 50 % des collaborateurs de l'Agence sont mis à disposition par le Rectorat. Sur Inforizon, Denis LÉBOUCHER précise qu'il est un outil d'appui et de renforcement qui doit nécessairement être accompagné. L'Agence ne livrera pas l'outil sans un minimum d'accompagnement. Enfin il rapporte que les coordonnateurs semblent plutôt bien accueillis par les CIO sur les territoires et ajoute que L'Agence souhaite travailler à la complémentarité avec les acteurs concernés.
- Sylvain ADAM déclare que cette démarche s'inscrit bien dans la continuité de la politique académique engagée, en complémentarité avec l'existant dans les établissements. L'offre de l'Agence porte bien sur la dimension information des métiers et des formations et permet d'apporter aux établissements de nouvelles ressources mobilisables. Le rôle des psychologues de l'Education nationale et des professeurs principaux des classes de 3ème reste donc essentiel dans l'élaboration du parcours d'orientation de chaque élève. Il est à renforcer autour d'une vraie pédagogie de l'orientation (heures dédiées en 4^{ème} et 3ème). Il ajoute que

les élèves et leurs familles ont besoin de ce conseil de proximité pour chacune des étapes du parcours apporté par les psychologues de l'Education nationale et des professeurs principaux.

- Gwénael DUPUIS demande s'il existe un accompagnement pour les entreprises qui souhaitent être ambassadeurs métiers.
- Corinne LUCAS répond en précisant que la plate-forme Destination Métier générera un modèle de convention à renseigner par les entreprises qui le souhaitent pour proposer des périodes d'immersion.

6. Projet de convention de partenariat Carif-Oref / Agence régionale de l'orientation et des métiers

Présentation par Guillaume FOLLEA.

Chaque année, un programme de travail partenarial sera élaboré par les deux structures. Quatre axes de collaboration pluriannuels sont identifiés :

- ▶ Développement d'actions de professionnalisation
 - ▶ Développement et mise à disposition de ressources à destination des professionnels
 - ▶ L'outil d'information Métiers « Cleor »
 - ▶ Soutien à la politique de lutte contre le décrochage scolaire
- Denis LEBOUCHER précise la complémentarité des deux structures sur les champs d'intervention de la convention.

Prochaine commission parcours, CPRDFOP, évaluation

A définir